

Source :



<https://www.ladepeche.fr/2021/02/12/lhistoire-communale-est-archivee-9368626.php>



Une vingtaine de journées de travail sera nécessaire pour archiver l'histoire saint-clairoise.

Publié le 12/02/2021 à 05:07 , mis à jour à 05:11

Une centaine de collectivités (communes, syndicats, communauté) tarn-et-garonnaises a déjà fait appel au service d'assistance archivages du centre de gestion 82 de la fonction territoriale. Il fonctionne en partenariat avec les archives départementales, et tous sont rattachés au ministère de la Culture.

Certaines collectivités voulant traiter l'archivage en autonomie n'en avaient soit pas le temps, soit pas la compétence. Et c'est bien d'un gros chantier dont on parle : reprendre environ 200 ans de décisions municipales, d'Histoire ou de petites histoires, travaux, factures, etc. "C'est pour éviter de faire appel à la mémoire humaine, qui a ses limites, ne serait-ce dans le temps, que ce service est proposé", confirme le responsable Moctar Ndoye.

Entre minutie et plaisir !

La première étape est un recensement des documents pour en établir une cartographie de l'existant, puis définir et proposer une méthodologie de classement. La municipalité de Saint-Clair a donc accepté les services du SAA 82 qui a commencé à ouvrir les cartons d'archivages communaux dès début janvier, dans la salle de réunion du conseil, juste assez grande ! "À partir de là, commence un travail fastidieux, minutieux, rigoureux, mêlé du plaisir de découvrir la vie d'une collectivité avec son évolution. Nous répertorions et adressons les documents utiles, souvent jaunis par les années, dans un programme informatique", soulignent Annie, Célia et Pierre, les trois autres membres de l'équipe. L'opération à Saint-Clair a demandé une bonne vingtaine de journées à cette jeune structure de trois ans et demi. Les documents désuets sont tout simplement détruits.

Comment consulter ces archives municipales ? A contrario des archives départementales ouvertes au public, consultables sur place à Montauban, dont une modeste partie est mémorisée sur le site, les archives de la commune seront uniquement consultables en mairie. Une fois répertoriées dans le système informatique, il sera très aisé et rapide de les demander à la secrétaire.

Correspondant